Comment bénéficier des SME Packages IA et cybersécurité ?



Deux nouvelles aides financières s'inscrivant dans le cadre des SME Packages viennent de voir le jour. Destinées à accélérer le processus de digitalisation des PME, elles couvrent les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité.

Un cadre idéal, propice à une telle annonce : le ministre Lex Delles a profité de l'évènement Future Ready Days – co-organisé le 11 mars dernier à la Luxexpo par le ministère de l'Economie, la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers –, pour réaffirmer la volonté gouvernementale de placer le curseur sur les nouvelles technologies. Cette ambition s'incarne dans le lancement de deux nouveaux SME Packages liés à l'IA et à la cybersécurité. Ce dispositif d'aides financières à destination des petites et moyennes entreprises

(PME) a été mis en place en 2019. Pour rappel, les précédents SME Packages portaient sur la transformation digitale, l'optimisation de l'expérience client et la transition énergétique.

Pourquoi solliciter ces aides?

- Pour implémenter un outil en mesure de renforcer la protection contre les cyberattaques
- Pour favoriser l'intégration de solutions d'intelligence artificielle dans les processus des PME

Quel est le profil des entreprises éligibles ?

- Disposer d'une autorisation d'établissement
- Remplir les trois conditions d'une PME (effectifs, chiffres d'affaires annuel et bilan annuel)
- Avoir son siège social au Luxembourg

Quels montants ?

- Pour chacun des deux Packages, l'entreprise doit réaliser un projet dont le coût se situe entre 3.000 euros et 25.000 euros (HTVA)
- Le montant de l'aide financière attribuée par le ministère de l'Economie couvre 70 % des coûts éligibles
- Le remboursement de l'entreprise intervient après la mise en place du package

A qui s'adresser ?

- Package IA : prendre contact avec la House of Entrepreneurship de la Chambre de Commerce ou le service eHandwierk de la Chambre des Métiers (pour les entreprises artisanales)
- Package Cybersécurité : la House of Entrepreneurship constitue toujours le point d'entrée ; s'agissant des entreprises artisanales, elles doivent se tourner vers le département Cybersecurity eHandwierk de la Chambre des Métiers